



Ref : CFVU2021/21-0309

CFVU DU 18 MARS 2021

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SESSION DE RATTRAPAGE À DISTANCE POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2020/2021.

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 18 mars 2021 réunie sous la présidence de Madame Marie MELLAC,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Etant préalablement exposé que :

En considération de la situation sanitaire qui ne s'améliore pas de manière significative et du bon déroulement des épreuves en distanciel lors de la 1^{ère} session d'examens, il apparaît souhaitable d'organiser en distanciel les épreuves de la session de rattrapage.

- **APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) LA MISE EN ŒUVRE DE LA SESSION DE RATTRAPAGE À DISTANCE POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2020/2021.**
- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 19/03/2021.*

Nombre de membres présents	18
Nombre de membres représentés	9
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	27
Nombre de votes pour	27
Nombre de votes contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux
Montaigne,

Signé

Lionel LARRÉ.